

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20231109-V\_DEL\_23119\_18-DE

S'LOW



# Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

## Convention de partenariat Programme d'actions 2023

### FONDATION DU CAMP DES MILLES - MÉMOIRE ET ÉDUCATION



MÉTROPOLE DE LYON



© L. Carmona / T. Chassepoux Ville de Vaulx-en-Velin

Convention de partenariat entre

La **Ville de Vaulx-en-Velin**, représentée par **Hélène GEOFFROY** agissant en qualité de **Maire de Vaulx-en-Velin**, habilitée à signer la présente convention,

D'une part et

La **Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation** – dont le siège est 40, chemin de la Badesse - CS 50642 13547 Aix-en-Provence Cedex 4 – représentée par **Alain CHOURAQUI** agissant en qualité de **Président**, habilité à signer la présente convention, ci-après désignée la **Fondation**

D'autre part,

Considérant qu'il est d'intérêt général d'affirmer et de faire vivre la convergence existante entre la mission de mémoire et d'éducation citoyenne de la **Fondation du Camp des Milles**, avec les valeurs et les missions républicaines de la **Ville de Vaulx-en-Velin**,

Considérant la volonté réciproque des parties prenantes de s'inscrire dans la mise en œuvre du **Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026** porté par la **DILCRAH**,

Considérant la volonté de la **Ville de Vaulx-en-Velin** de s'engager pour comprendre, prévenir et sensibiliser aux mécanismes de violence qui s'opposent à la démocratie et aux valeurs républicaines fédératrices de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité ainsi qu'aux principes de laïcité et de dignité.

Les deux parties souhaitent instaurer un partenariat visant à promouvoir et réaliser des activités communes sur les thématiques de lutte contre les extrémismes identitaires, les racismes, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

## **PRÉAMBULE**

Dans le cadre du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, signé le 29 octobre 2014 et actualisé le 16 mars 2023, la Ville de Vaulx-en-Velin souhaite s'engager de manière structurante aux côtés d'associations particulièrement dynamiques.

La Ville a la volonté d'instaurer et de développer un partenariat avec des organisations qui, par leurs actions et leurs champs de compétences respectifs, œuvrent de manière complémentaire pour répondre à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toute forme de discrimination dont les critères sont énumérés par la loi.

### **Les objectifs du Plan de lutte :**

- Identifier les actes racistes, antisémites ou discriminatoires vécus sur le territoire par l'implication des habitants et des acteurs associatifs avec tous les partenaires du Plan.
- Valoriser les actions mises en œuvre en faveur de la solidarité et du vivre-ensemble afin de lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations.
- Faire reculer les préjugés ethniques ; combattre les séparatismes et les atteintes à la laïcité.
- Établir un programme opérationnel d'actions avec les citoyens et en lien avec les acteurs du territoire contribuant à la prévention et à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

### **Les axes du Plan de lutte :**

Axe 1 : Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et des discriminations

Axe 2 : Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels du territoire

Axe 3 : Favoriser l'accès aux droits des victimes

Axe 4 : Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune

Axe 5 : Susciter et accompagner l'engagement citoyen

Axe 6 : Rendre effective l'égalité femmes/hommes

Axe 7 : Prévenir et agir contre toutes les discriminations

- envers les personnes selon leur origine, en raison de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race
- envers les personnes LGBT+
- envers les personnes handicapées

Le Camp des Milles, situé à Aix-en-Provence, est une ancienne tuilerie transformée en camp d'internement de 1939 à 1942. Il deviendra une antichambre d'Auschwitz avec la déportation de milliers de juifs et de juives lors de la Shoah.

Il est devenu accessible au public en 2012 avec l'ouverture d'un Site-mémorial. Celui-ci a été conçu non seulement comme un musée d'histoire et un lieu de mémoire préservé, mais aussi comme un espace de culture. Son action éducative et culturelle est destinée à renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyen·nes face aux extrémismes, aux racismes, à l'antisémitisme, à la xénophobie et aux discriminations. Il présente les mécanismes humains qui ont conduit et peuvent encore conduire au pire, mais aussi les processus de résistance, toujours possibles. Contribuant aux valeurs humanistes de respect, de dignité et de solidarité, le Site-mémorial constitue un lieu unique au monde, aujourd'hui reconnu internationalement, notamment par l'UNESCO.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Dans le cadre de la présente convention, la Fondation Camp des Milles s'engage à accompagner et soutenir la Ville de Vaulx-en-Velin dans sa démarche globale en la conseillant et en mettant à sa disposition ses outils.

## **ARTICLE 2 - AXES ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION**

La présente convention définit les modalités de partenariat entre la Ville de Vaulx-en-Velin et la Fondation du camp des Milles portant sur la mise en place des actions de formation et de sensibilisation, sur le Site-mémorial et sur le territoire de la commune afin de :

- Transmettre l'histoire du camp des Milles notamment au travers de visites sur site, et dans des actions hors les murs,
- Déconstruire les stéréotypes négatifs à l'encontre de certaines populations
- Expliquer et prévenir les mécanismes individuels et collectifs qui mènent aux extrémismes identitaires, aux racismes, à l'antisémitisme, à la xénophobie, aux discriminations et au génocide,
- Développer les savoir-faire et le pouvoir d'agir en matière d'éthique et de responsabilité,
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté.

La Ville Vaulx-en-Velin et la Fondation du Camp des Milles s'entendent pour développer des actions, sur le Site-mémorial et autant que de besoin sur le territoire. Ainsi, à travers les visites du camp des Milles et les différents formats d'atelier proposés par la Fondation, l'objectif est de former et sensibiliser divers acteurs de la commune tels que :

- Les élus de la Ville : organisation de visites afin de les sensibiliser aux mécanismes individuels, collectifs et institutionnels nourrissant l'engrenage des extrémismes identitaires ; à l'éthique et à la

responsabilité en position d'autorité.

- Les agents de la Ville : formation desdits agents aux processus de radicalisation, à l'éthique et à la responsabilité.
- Les acteurs associatifs et institutionnels, les collectifs d'habitants et les professionnels issus du monde socio-économique à travers :
  - Des actions de sensibilisation et de formation dans le cadre du dispositif « Label Citoyen » permettant de devenir « référent de l'éducation contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations » ;
  - Des visites du camp des Milles avec ou sans atelier ;
  - Un Parcours Éducatif et Citoyen à destination des publics en QPV avec visite du camp des Milles complétée d'ateliers en amont et en rebond au sein des structures socio-éducatives de la Ville.
- Les élèves : mise en place de visites du camp des Milles et d'ateliers pour les classes de CM2.

**Les objectifs communs à l'ensemble des partenaires conventionnés dans le cadre du Plan territorial de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sont les suivants :**

- ✓ Mettre en œuvre les objectifs listés ci-dessus ;
- ✓ Participer au Comité de pilotage afin d'apporter son expertise sur les orientations et les projets proposés dans le Plan Territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;
- ✓ Travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires conventionnés dans le but de mutualiser les actions de lutte contre les discriminations menées à Vaulx-en-Velin.

### **ARTICLE 3 – COMMUNICATION ET VALORISATION**

Dans leur volonté commune de valoriser l'action concernée par la présente convention, la Ville de Vaulx-en-Velin et la Fondation du Camp des Milles s'engagent à coopérer de manière active.

Pour cela, les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative à l'action faisant l'objet de la convention. Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur l'action (photos, articles de presse, etc.) qui pourront servir à la communication de chacun d'eux.

### **ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION, MODIFICATION ET RÉSILIATION**

#### **4.1. Durée :**

La présente Convention est signée pour 12 mois du 01/01/2023 au 31/12/2023.

#### **4.2. Renouvellement :**

Cette convention est renouvelée par tacite reconduction.

#### **4.3. Résiliation :**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Ville par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

#### **4.4. Règlement des litiges :**

En cas de litige, un règlement amiable sera recherché, à défaut le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Lyon.

La coordination de la convention sera assurée par Nicolas SADOUL, directeur, pour la Fondation du Camp des Milles.

Fait à Vaulx-en-Velin  
Le ..... 2023

Monsieur le Président  
de la Fondation du Camp des Milles,

**Alain CHOURAQUI**

Madame la Maire  
de Vaulx-en-Velin,

**Hélène GEOFFROY**